

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS

ARRETE 02/2026 du 03/03/2026

Le Maire,

- Vu** les articles L.2212-1, L.2213-1 à L.2213-6.1 et L.2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la route et notamment les articles R.110-1 et R.411-25 ;
- Vu** le Code Pénal, notamment ses articles R.610-5 et R.411-25 ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu** L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant qu'une livraison de béton au 6 rue de la Ferme est nécessaire

Considérant que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons dans les zones citées ci-dessus.

A la demande de l'entreprise piscines caraibes en date du 02 mars 2026.

ARRETE

- Article 1 :** Une fermeture de rue au niveau du 6 rue de la Ferme sera instaurée pour permettre les travaux et l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles à compter du 04 mars 2026 pour toute la durée du travaux.
- Article 2 :** Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux forces de l'ordre, ni aux véhicules sanitaires et de secours.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché aux conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 4 :** Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de THANN, les agents de la Brigade Verte et le Secrétaire de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 :** La commune de Bourbach-le-Bas décline toutes responsabilités en cas d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- M le Sous-Préfet de THANN
 - Gendarmerie de THANN
 - Brigade Verte.
 - Piscines caraibes

FAIT A BOURBACH-LE-BAS, 03 mars 2026

Le Maire:
Christophe BIHLER

